

PROGRAMME DE FORMATION

Loi Alur 14h

La gestion d'une copropriété pas à pas

Rédacteur : Nicolas MOULIGNER

 8 rue Joseph Lakanal – 31000 TOULOUSE

 06 20 11 45 11

 contact@lesformationsdelouis.com

Programme de formation – Loi ALUR

Le centre de formation :

Les formations de Louis, est un centre de formation continue professionnelle qui dispose des éléments suivants :

- Un numéro de déclaration d'activité **N°76 31 09 51 431** délivré par la préfecture de la Haute-Garonne.
- Une attestation **Qualiopi** concernant les critères qualités de la formation auprès de l'organisme certificateur Activcert.

Public :

Tous publics travaillant dans le secteur de l'immobilier sous une carte professionnelle délivrée par la CCI.

Pré-requis :

Être en activité « Négociation immobilière » en tant que

- Négociateur(trice) immobilier sous les statuts d'agent commercial, salarié...
- Gérant et/ou responsable d'agence immobilière et/ou d'un réseau immobilier.

Lieux de la formation :

La formation se réalise à distance en visioconférence.

Objectifs de la formation :

- Comprendre le fonctionnement juridique, administratif et financier d'une copropriété afin de participer activement à sa gestion ;
- Savoir organiser et suivre les principales étapes de la gestion d'une copropriété (assemblée générale, budget, travaux, litiges) dans le respect du cadre légal.

Nom et qualité des formateurs :

- Nicolas MOULIGNER : Formateur immobilier / Expert en évaluation immobilière
 - Titre RNCP de formateur professionnel d'adultes
 - Diplôme d'expertise en évaluation immobilière

Titre de la formation : « La gestion d'une copropriété pas à pas » conforme au **Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.**

Déroulé de la formation :

Parcours obligatoire de 14h comprenant :

- 1 module de 14 heures formation loi Alur la gestion d'une copropriété pas à pas

Détails des modules du parcours

La gestion d'une copropriété pas à pas 14 heures

Objectifs pédagogique du module

- Comprendre le fonctionnement juridique, administratif et financier d'une copropriété afin de participer activement à sa gestion.
- Savoir organiser et suivre les principales étapes de la gestion d'une copropriété (assemblée générale, budget, travaux, litiges) dans le respect du cadre légal.

Contenu de la formation

Introduction à la copropriété, Le budget, les charges et la comptabilité, Assemblée générale et décisions collectives, Travaux, sinistres et contentieux.

Moyens technique et d'encadrement

Technique :

En distanciel synchrone (FOAD) : le formateur et le stagiaire se connectent en temps réel via une plateforme de visioconférence (Teams, Zoom, etc.), avec un partage d'écran pour accompagner les échanges.

Le formateur ne prend jamais le contrôle de l'ordinateur du stagiaire. Il le guide pas à pas à travers les différentes étapes, directement sur son écran, afin de le maintenir pleinement actif et impliqué.

Encadrement de la formation :

Pour toutes demandes concernant vos dossiers, un accès à notre responsable pédagogique est possible du lundi au vendredi de 9h à 18h.

- Par tél : 06 20 11 45 11
- Par mail : contact@lesformationsdelouis.com
- Dans la partie chat du site internet : réponse sous 24h

Evaluation :

QCM : L'épreuve est réussie dès lors que le nombre de bonnes réponses est supérieur à 80%.

Attestation de fin de formation :

Une attestation de fin de formation, comptant pour la formation loi ALUR est transmise au stagiaire dès lors que :

- Le stagiaire a obtenu un résultat aux QCM de plus de 80%.